

## **Attentes et responsabilités réciproques: responsables FIFDU et Fédérations et/ou Associations Nationales (FANs)**

### **Les responsables de la FIFDU s'engagent à :**

- 1) Promouvoir et mettre en œuvre les objectifs prioritaires de la FIFDU au niveau international, ainsi qu'à assurer le suivi des résolutions adoptées par le Congrès ou le Conseil.
  - en donnant aux Fédérations et Associations Nationales (FANs) une voix collective dans les débats internationaux et lors de la formulation de documents internationaux, grâce à une représentation permanente auprès de l'ONU, ses agences spécialisées et lors des principales conférences internationales ; en collaborant avec d'autres organisations non-gouvernementales internationales et en ayant des projets communs avec des agences spécialisées de l'ONU.
  - en rendant compte régulièrement de ces activités aux FANs et en les tenants informés des questions d'actualité et des mesures possibles par lesquelles les FANs ainsi que les membres peuvent jouer un rôle.
- 2) Préparer et distribuer le matériel relatif à tous les programmes de la FIFDU, y compris le « Plan d'Action et d'Etude ».
- 3) Offrir une formation et du matériel de perfectionnement en matière de conduite d'association, direction d'organisation et de recrutement.
- 4) Donner des conseils en matière de développement d'une organisation et d'élaboration de statuts.
- 5) Fournir l'instruction relative aux projets de développement, y compris documents et conseils, ainsi qu'une d'information sur des donateurs non-membres.
- 6) Organiser tous les trois ans un Congrès internationale auquel les membres de toutes les FANs sont admises.
- 7) Offrir des bourses internationales et informer les FANs au sujet des bourses disponibles pour des membres par l'intermédiaire d'autres FANs.
- 8) Développer et maintenir les principes et pratiques assurant la meilleure gestion des ressources.
- 9) Assurer le lien avec les FANs, essentiellement via la Présidente et la Coordinatrice pour les Relations Internationales (CRI).
- 10) Informer régulièrement les FANs au sujet des activités de la FIFDU.
- 11) Utiliser les nouvelles technologies de communication autant que possible avec les membres et les membres potentiels.
- 12) Collaborer avec les FANs, afin de rechercher les moyens qui leur permettent de payer leur cotisation obligatoire.

- 13) Promouvoir et faciliter la collaboration entre FANs – par le « Programme Bina Roy » (Bina Roy Partnership in Development Programme), par des dispositions de « mentoring » ou par des liens directs d'une FAN à une autre.
- 14) Faciliter l'échange d'informations entre FANs concernant les programmes nationaux, ainsi que les activités et les stratégies nationales.
- 15) Encourager les liens internationaux entre les membres.
- 16) Offrir un soutien informel pour les groupes régionaux de FANs.

**Les responsables des FANs et leurs membres s'engagent à :**

- 1) Adhérer aux principes et à la politique de la FIFDU.
- 2) Participer aux activités de la FIFDU, notamment en facilitant la représentation de FANs aux Congrès et Conseils, ainsi qu'en intégrant les thèmes proposés dans le « Plan d'Action et d'Etude » de la FIFDU dans leur programme national.
- 3) Assurer le suivi des résolutions adoptées par le Congrès et le Conseil aux niveaux national et local.
- 4) Informer tous les membres/associations locales des activités de la FIFDU. Encourager la traduction des documents de base émis par la FIFDU en langues locales en vue de la plus large diffusion possible.
- 5) Initier, suivre et évaluer un ou plusieurs programmes ou projets susceptibles de mettre en évidence les objectifs prioritaires de la FIFDU et par-là même de lui donner plus de visibilité ; encourager chaque association locale à mettre au point son propre programme ou projet ; désigner une coordinatrice-FAN de projets qui fera un rapport annuel à la FIFDU.
- 6) Faire un rapport des activités nationales et locales à intervalles réguliers à la FIFDU.
- 7) Nommer une coordinatrice pour les relations internationales (CRI) active au comité national et informer la FIFDU de son nom chaque année, encourager les associations locales à créer un poste similaire.
- 8) Payer la cotisation annuelle selon les règlements de la FIFDU, soit par un paiement direct, soit à l'aide du Programme Bina Roy (Bina Roy Partners in Development Programme, BRPD).
- 9) Informer annuellement la FIFDU du nombre exact de membres.
- 10) Offrir la possibilité de devenir membre à toute femme diplômée intéressée qui satisfasse aux exigences académiques minimum de la FIFDU, sans tenir compte de race, de nationalité, de religion ou d'opinion politique.
- 11) Se conformer aux principes démocratiques dans l'élaboration des statuts et dans la pratique, notamment en tenant des réunions annuelles ou bisannuelles, en procédant à des élections libres et en assurant la transparence dans toutes les activités.
- 12) Offrir de nombreuses occasions de diriger et de participer à des prises de décision, prévoir l'alternance de dirigeantes et limiter la durée d'activité.
- 13) Prendre des mesures afin d'augmenter le nombre de membres, de créer et d'aider de nouvelles associations en évaluant régulièrement les besoins et les stratégies, de même que en formant des responsables.
- 14) Prêter attention à toute femme diplômée recommandée aux FANs par la FIFDU.
- 15) Participer aux groupes régionaux de la FIFDU et créer des liens avec les institutions régionales.